



COMMUNIQUÉ 031

OUVERTURE DES SENTIERS DU PARC NAKKERTOK ET MAINTIEN DE LA FERMETURE DES STRUCTURES DE JEUX

Val-des-Monts, le 22 mai 2020. – Suivant l’annonce du gouvernement provincial indiquant la reprise progressive des activités, de loisir et de plein air en contexte de la COVID-19, la Municipalité désire informer sa population ainsi que les usagers du parc Nakkertok que les sentiers seront ouverts au public, dès aujourd’hui. Cependant, afin de limiter la propagation de la COVID-19, le respect des mesures d’hygiène et de la distanciation physique est obligatoire. Des affiches à cet effet ont été installées aux entrées du parc. La Municipalité se réserve le droit de fermer le site si les règles d’hygiène et de distanciation physique ne sont pas respectées.

Nous profitons de ce communiqué pour répondre à certaines questions fréquemment demandées par les usagers du parc :

- Est-ce que je peux apporter mon chien?

Les chiens sont permis, mais doivent obligatoirement être en laisse en tout temps. Cependant, les chiens ne sont pas permis sur les terrains de soccer et dans les sentiers de ski de fond en période hivernale. Les contrevenants pourraient être mis à l’amende. Nous demandons aux propriétaires de chien de prendre les mesures nécessaires pour garder le parc un endroit sécuritaire et propre.

- Est-ce qu’une carte des sentiers est disponible?

Oui, une carte des sentiers accessibles est affichée à l’entrée du site en provenance de la route du Carrefour. Une version web de la carte avec localisation GPS sera disponible au courant de l’été 2020. Nous demandons aux usagers de bien respecter les limites du parc afin de ne pas circuler sur les propriétés privées avoisinantes. À cet effet, des affiches et des barricades ont été installées aux limites des sentiers du parc.

Avec l’arrivée du beau temps, la Municipalité désire rappeler que les structures de jeux dans les parcs des centres communautaires, ainsi que les parcs de quartiers demeurent fermés jusqu’à nouvel ordre. Encore une fois, des affiches à cet effet ont été installées dans les parcs cette semaine. Cette mesure vise à temporairement restreindre l’accès à des zones à risque élevées afin de limiter les chances de propagation de la COVID-19.

Pour tout renseignement additionnel, n’hésitez pas à communiquer avec le directeur du service des Loisirs, de la Culture et de la vie communautaire par courriel à l’adresse camillelemire-monette@val-des-monts.net.